



Expert de la construction de centrales
photovoltaïques en toiture
aux Antilles-Guyane



55

centrales installées
depuis 2018

2500

Kilowatts crêtes
installés par an

970

équivalent foyers
alimentés
par an



QUI SOMMES NOUS ?

- Depuis 2018, **So Watt** s'adapte à vos besoins et vous suit tout au long de votre projet : de la **conception** à l'**installation** et l'**exploitation maintenance** des centrales photovoltaïques aux Antilles Guyane.
- Entreprise du **groupe Athéna**, acteur emblématique local, leader dans la distribution des matériaux de construction **depuis 1924**, regroupant plus de 350 collaborateurs, sur quatre départements et engagé dans une **démarche RSE**.
- So Watt est certifié **ISO 9001** et **ISO 14001**, gages de mise en place de systèmes de management environnemental, de la qualité et de satisfaction clients.



NOS COMPÉTENCES

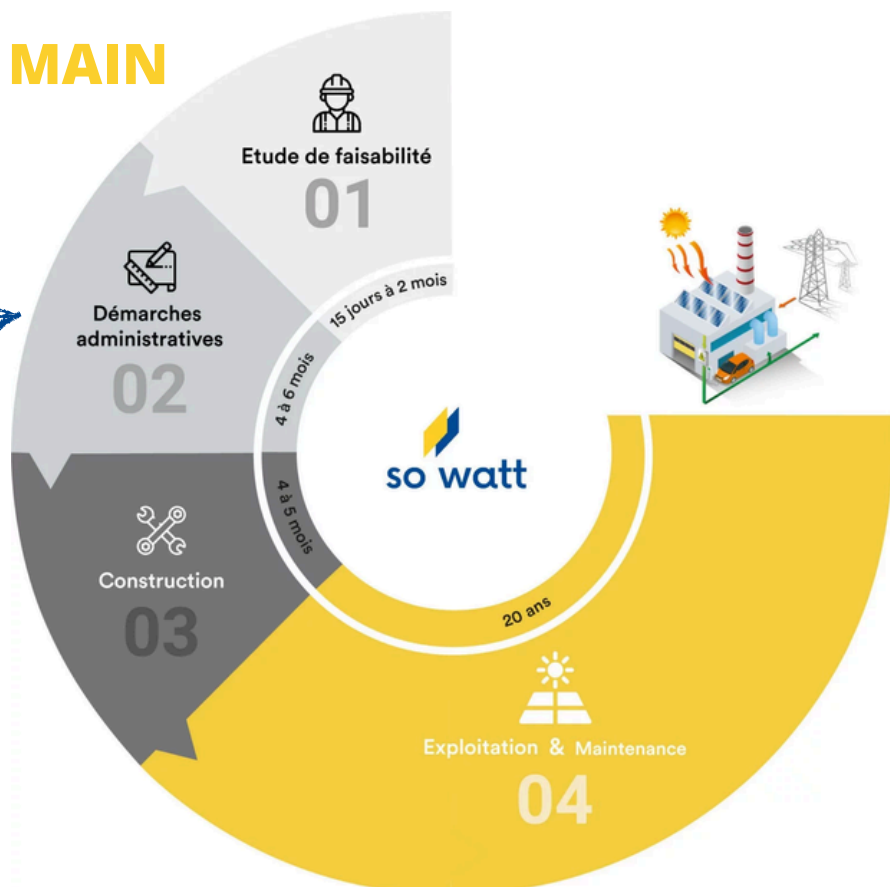
€ GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE, ET JURIDIQUE

INGÉNIERIE



SAVOIR-FAIRE TECHNIQUE ET MAINTENANCE

VOTRE PROJET CLE EN MAIN



NOS SOLUTIONS



Louer sa toiture

Installation à nos frais d'une centrale photovoltaïque sur votre toiture. So Watt vous verse un revenu locatif annuel et/ou vous aide à financer la réfection de votre toiture.



Revendre son électricité

Achat d'une centrale en toiture ou ombrière. Production d'électricité intégralement vendue à EDF avec contrat d'achat sur 20 ans.



Autoconsommer

Achat d'une centrale en toiture ou ombrière. Production consommée directement sur site. Réduit votre facture d'électricité et améliore votre bilan carbone.

NOS SERVICES



Réfection de toiture

Rénovation de votre toiture préalablement à l'installation de panneaux solaires.



Installation d'ombrières

Protection des véhicules contre la chaleur et les intempéries, alimentation de bornes de recharge des véhicules électriques.



Maintenance des centrales

Prise en charge durant 20 ans de la maintenance de vos centrales.

ÉVOLUTION DU CADRE RÉGLEMENTAIRE ET DU MARCHÉ

Arrêté tarifaire ZNI S24 : l'arrêté permet l'installation de centrales de puissance allant jusqu'à 500kWc (3000 m²) et offre une prime à l'autoconsommation couvrant environ 50% de l'investissement pour les installations avec revente de surplus.

Augmentation du prix de l'électricité : un prix de l'électricité très fluctuant qui a plus que triplé depuis septembre 2021 et la fin progressive du bouclier tarifaire fin 2024-début 2025.

Décret tertiaire : la loi ELAN (2018) impose une réduction des consommations énergétiques progressive pour les bâtiments tertiaires, de 40% d'ici 2030 et jusqu'à 60% à l'horizon 2050.

La loi de finance 2024 : la loi prévoit l'ouverture du bénéfice de l'aide fiscale en faveur des investissements réalisés pour l'installation de centrales photovoltaïques en autoconsommation.

Dans ce contexte, **So Watt** vous accompagne dans le respect de la loi et la réalisation de vos initiatives privées de production d'énergie renouvelable



Ensemble, Participons à la transition énergétique des Antilles-Guyane !

Découvrez notre site



www.sowatt-energy.fr

0596 31 06 86

contact@sowatt-energy.fr


Zone de la Jambette, 97232 le Lamentin


Les Abymes, Dothemare 97139 Les Abymes